

Intervention de la délégation tunisienne
28ème session du Conseil des Droits de l'Homme
Débat Général au titre du point 5
Genève, 18 mars 2015

Merci M. Le Président,

La Tunisie souhaite exprimer sa grande appréciation aux titulaires des mandats des procédures spéciales du Conseil pour le volume impressionnant des activités entreprises en 2014. Elle salue en particulier le rôle qu'ils jouent dans la promotion et la protection de tous les Droits de l'Homme, que ce soit à travers les visites pays et leur suivi, les communications, les études thématiques, les consultations d'experts, l'assistance technique ou encore les activités de sensibilisations de l'opinion publique.

Nous saluons également la contribution du Comité de coordination dans la protection et le renforcement du système des procédures spéciales et nous invitons le Conseil à continuer à interagir avec lui.

La Tunisie note par ailleurs que les principaux défis auxquels le système des procédures spéciales fait face sont le manque de financement adéquat, les représailles et parfois l'absence de coopération des Etats membres. Elle appelle le Conseil à se mobiliser pour aider le système à fonctionner comme il faut.

Monsieur le Président,

La Tunisie a reçu en quatre ans une dizaine de visites de titulaires de mandats spéciaux et s'apprête à en recevoir deux autres au cours de l'année en cours. Elle tient à les remercier tous pour leur assistance efficace et leurs conseils précieux dans le processus d'harmonisation des législations et des pratiques nationales avec les normes internationales dans des domaines aussi variés que l'éradication de la torture, la justice transitionnelle, la réforme de la justice ou l'éducation.

Leurs qualités à la fois d'experts dans leurs domaines de compétence et de fins connaisseurs des expériences des autres Etats membres, ont été d'une très grande utilité pour nos autorités.

Nous souhaitons en fin saluer leur disponibilité à aider par divers moyens dans le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations, disponibilité dont nous comptons continuer à tirer profit.

Nous croyons que le système des procédures spéciales est l'un des mécanismes les plus efficaces du Conseil des Droits de l'Homme dans l'accompagnement des Etats membres dans leurs efforts continus de promotion et de protection des Droits de l'Homme.

Je vous remercie